



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 9 janvier 2006, à 20 heures, sous la présidence du maire André C. Veillette.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
Alain Vallée, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Christine Lapointe.

Rés. 2006-01-001 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00. André C. Veillette, maire, souhaite une bonne année aux personnes présentes à la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-002 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point *Affaires nouvelles+ :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2005, de la séance extraordinaire du 19 décembre et de la séance ajournée du 19 décembre 2005
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2006/résolution autorisant le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement
7. Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports
8. Adoption du règlement numéro 231-2006 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2006 et les conditions de leur perception
9. ADMQ:
 - a) Cotisation 2006
 - b) Formation gestion du greffe et gestion administrative
10. Achat ou location d'un tracteur
11.
 - a) MRC de Mékinac : désignation des personnes responsables de la gestion des cours d'eau
 - b) Nomination d'une personne désignée pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales
12. École secondaire Paul-Le-Jeune : publicité dans l'album des finissants
13. Club de ski de fond le Geai Bleu Inc. : demande d'aide financière
14. Centraide Mauricie : demande d'aide financière
15. Pierre Fiset : offre d'achat pour deux échelles
16. Maire de Trois-Rivières : demande d'installation de panneaux publicitaires temporaires d'Opération Enfant Soleil
17. Ascenseurs ThyssenKrupp : tarif pour entretien du monte personne
18. Nomination de représentants sur le comité provisoire de relance économique
19. Commandite pour T-shirt (Éric Bédard Turin 2006)
20. Chevaliers de Colomb : demande la gratuité de la Salle Aubin
21. Affaires nouvelles :
 - a) Augmentation de la marge de crédit de 100 000. \$ à 200 000. \$
22. Questions de l'assistance
23. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-003 : Adoption du procès-verbal de la séance du mois de décembre 2005

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2005, de la séance extraordinaire du 19 décembre et de la séance ajournée du 19 décembre 2005.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en décembre 2005

- **Ministère des Affaires municipales et des Régions**

On nous fait parvenir deux cyber bulletins en date du 13 et 21 décembre 2005 qui nous donne une multitude de nouveautés concernant le ministère.

On nous remet trois Muni-express qui concerne l'adoption du projet de loi n° 62, Loi sur les compétences municipales. Voir Annexe « A ».

Mini-express en date du 8 et 20 décembre qui ont pour titre : « La Politique sur les marchés publics, C'est en français que les municipalités doivent faire leurs achats » et « Le droit payable pour la délivrance d'un permis de réunion ». Voir Annexe « A ».

La Loi sur les compétences municipales, sanctionnée le 24 mai dernier, est entrée en vigueur le 1er janvier 2006. Il en résultera des changements notables pour notre travail au quotidien.

On nous transmet le *Guide relatif aux modalités de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* qui nous aidera à préparer notre programmation de travaux.

- **Ministère des Ressources naturelles et de la Faune**

On nous transmet un cédérom à jour du document du Plan régional de développement du territoire public, région Mauricie. On nous précise que, lors de la mise en œuvre du plan d'action du PRDTP (automne 2003) à l'égard du développement de la villégiature privée, certaines modifications ont été apportées aux scénarios de développement initiaux suite à la demande de certains de leurs partenaires.

- **Ministère de la Sécurité publique**

Invitation au 6^e Colloque sur la sécurité civile qui se tiendra les 21 et 22 février prochain, à Saint-Hyacinthe. Sous le thème *Unis vers la gestion des risques*, ce colloque met en évidence la participation des divers intervenants et des citoyens à la gestion des risques de sinistre

- **Ministre des Transports**

Un état de dépôt au montant de 151,74 \$ concernant la majoration pour passage à niveau et un autre au montant de 26 000 \$ concernant la subvention pour l'amélioration du réseau routier.

- **Ministre des Affaires municipales et des Régions**

Nathalie Normandeau, ministre, nous transmet un exemplaire du rapport présentant les initiatives municipales qui prennent en considération les intérêts particuliers des femmes.

- **Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale**

Michelle Courchesne, ministre, nous informe de l'ouverture officielle de la période de mise en candidature du prix Hommage bénévolat-Québec – 2006. Cette distinction est l'occasion de rendre hommage et de mettre en évidence l'engagement bénévole d'hommes et de femmes de toutes les régions du Québec et reconnaît également la contribution d'organismes communautaires qui ont su, par leurs mesures novatrices, susciter l'intérêt des bénévoles, les soutenir dans leurs activités et leur témoigner de la reconnaissance. La période de mise en candidature se termine le 3 février 2006.

- **Annie Saulnier**

Madame Saulnier nous annonce qu'elle a quitté ses fonctions d'attachée politique auprès de madame Julie Boulet, officiellement le 22 décembre dernier.

- **AQTR**

Toute institution municipale peut présenter sa candidature pour obtenir le Prix AQTR sécurité routière, si elle a réalisé des programmes, des activités ou des projets pour améliorer le bilan des accidents de la route, diminuer l'insécurité de la population et procurer ainsi un cadre de vie plus agréable à ses habitants. La date limite pour proposer des candidatures est le 13 janvier 2006.

- **Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)**

Mini-Scribe qui nous donne les dates importantes de janvier et qui traite de divers sujets. Voir Annexe « B ».

Bulletin *Membres en direct* édition décembre 2005 qui traite du programme de formation sur Internet, renouvellement de la cotisation, calendrier 2006 et un important communiqué du MAMR.

On nous fait parvenir les questions qui ont été posé par l'entremise d'Intranet. Nous pouvons répondre aux questions sur le site www.admq.qc.ca et nous positionner sur FORUM EN DIFFÉRÉ.

- **AST**
Bulletin AST ayant comme sujets: La visite de réadaptation plus qu'une simple visite de courtoisie, Classification 2006, La prévention des TMS : une nouvelle arme et Chronique de jurisprudence.
- **Bell**
L'équipe de Bell Solutions d'affaires demeure à notre disposition pour nous conseiller dans le choix de nos solutions de gestion municipale et qu'ils ont à cœur la qualité des services offerts à nos citoyens.
- **Carrefour jeunesse-emploi de Mékinac**
On félicite les membres du Conseil pour leur élection et on nous assure de la collaboration de leur organisme pour offrir aux citoyens les meilleurs services possibles et leur engagement à mettre en place des projets novateurs, rassembleurs et porteurs pour la jeunesse mékinoise.
- **Centraide Mauricie**
On nous remet le bulletin d'information *Les Nouvelles de Centraide Mauricie* de décembre 2005.
- **Centre Hélios**
Centre Hélios nous présente le volume 4 d'Enjeux-Énergie qui traite des changements climatiques.
- **Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan**
On demande notre collaboration afin de mettre à la disposition de la population des dépliants qui ont pour titre : « Saviez-vous que... 2004-2005 ».
- **Chambre des Communes**
Mireille Désaulniers, adjointe de circonscription, accuse réception au nom du député Marcel Gagnon de la résolution 2005-11-281 concernant la fermeture de bureaux de poste et d'installations postales.
- **CLD Mékinac**
On nous fait parvenir le bulletin *Nouvelles du CLD Mékinac* du mois de décembre 2005.
- **Comité Célébrations du Canada au Québec Inc.**
On nous transmet deux formulaires de demande de subvention pour le programme des célébrations de la Fête du Canada au Québec. Le premier porte sur les fêtes de quartier et le second sur le Prix Jeunesse de la Fête du Canada. Notre demande de subvention doit leur parvenir au plus tard le 31 janvier 2006.
- **Conférence régionale des élus de la Mauricie (CRÉ)**
Communiqué en date du 12 décembre qui mentionne que le directeur général de la CRÉ de la Mauricie et le président-directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) sont heureux d'annoncer l'octroi de bourses totalisant 100 495 \$ dans le cadre du 2^e concours du Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres.
Communiqué en date du 16 décembre 2005 qui a pour titre : « Mme France Beaulieu à la présidence de la conférence régionale des élus de la Mauricie ».
- **Conseil québécois sur le tabac et la santé**
Semaine québécoise pour un avenir sans tabac qui aura lieu du 15 au 21 janvier 2006. On nous remet une affiche intitulée : « Faire un monde sans fumée. La fumée secondaire, ça nous concerne tous ».
- **Consultants MESAR Inc.**
On nous offre leurs compétences et leur expertise pour nous assister dans la préparation des documents concernant le programme d'aide financière gouvernementale « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) » et « Transfert d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence pour les infrastructures urbaines ».
- **CSST**
On nous remet une brochure comprenant plus de renseignements et le formulaire d'inscription concernant le Prix innovation en santé et sécurité du travail. Nous avons jusqu'au 10 mars 2006 pour nous faire parvenir notre candidature.
On nous remet une brochure intitulée « À propos des Mutuelles de prévention ». Les sujets de cette brochure sont : Les jeunes, une richesse à protéger, Mot de la directrice, Plan d'action Sécurité des machines, Réalisations en santé et en sécurité du travail, Vos obligations contractuelles...c'est sérieux !, Chronique administration, les mutuelles en chiffres et Prix Innovation en SST.
- **Decobex**
On nous remet un dépliant Édition d'une Lampe de Table de Luxe de Sainte-Thècle. Dans ce dépliant on retrouve 4 motifs uniques de Sainte-Thècle dessinés sur une lampe. Les dessins à la plume sur les quatre panneaux de verre de la lampe sont d'une finesse particulière, et les bords sont dorés à l'or fin.
- **Déneigement**
Monsieur Réjean Dontigny nous fait parvenir son prix à l'heure pour le déneigement au loader et celui avec la pépinière qui tous les deux sont au coût de 65 \$ à l'heure.

- **École secondaire Paul-Le Jeune**
On nous informe de la position du conseil d'établissement de l'École secondaire Paul-Le Jeune, concernant l'utilisation de ses locaux. On nous remet une copie de la résolution qui vise à rendre accessible les informations concernant les frais d'utilisation inhérents à une location. Celle-ci a été adoptée le 16 novembre 2005.
- **Femmes de mérite**
Le Concours *Femmes de mérite* permettra d'honorer des femmes au Gala-bénéfice *Femmes de mérite*, qui se tiendra le 30 mai prochain à Québec. On nous remet un cahier de mise en candidature qui nous permettra de présenter une femme exceptionnelle dont le profil et les réalisations correspondent à l'une ou l'autre des douze catégories.
- **Forum Jeunesse Mauricie**
L'éclaircie le bulletin des organismes jeunesse de la Mauricie qui traite de divers sujets dont ceux-ci ont pour titre : Éclair de Jeunesse 2005, Coup de génie, Maison familiale rurale MRC Maskinongé, Place aux jeunes de la Mauricie, PICOM, Sprint, Gabbalooza 2005, Optimax, Moisson Mauricie/Centre-du-Québec, On ne cherche par les honneurs..., Comité ZIP du Lac St-Pierre et Sensibilisation des employeurs.
- **FQM (Voir Annexe « C »)**
On nous remet une brochure de formation hiver et printemps 2006 qui nous propose quatre cours techniques adaptés spécifiquement aux besoins des officiers municipaux (inspecteurs).
On nous informe et on nous nomme les 39 représentants qui ont été élus sans opposition au sein du conseil d'administration de la FQM
Contact FQM édition du 6 et 16 décembre 2005.
- **Harfan**
Harfan RMS est une solution novatrice de gestion des plaintes et requêtes des citoyens et fournit aux gestionnaires municipaux un outil fiable et performant afin de garantir un service exceptionnel aux citoyens en plus d'augmenter considérablement leur niveau de satisfaction.
- **La Fondation Rues principales**
On nous fait parvenir le Répertoire des bons coups 2005. À travers les bons coups de plus de quarante municipalités membres du Réseau Rues principales nous découvrirons toute la créativité, le désir d'embellir, la mobilisation et l'entraide qui existent dans les milieux qui appliquent une démarche Rues principales.
- **La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)**
On nous remet le bulletin d'information *Flash MMQ* édition du mois de novembre 2005 qui a pour titre : « Le ramonage des cheminées quelle est la bonne façon d'intervenir dans ce domaine ? ».
Bulletin info-PRÉVENTION sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
Flash MMQ du mois de décembre 2005 : « En cas de sinistre, la règle proportionnelle peut vous pénaliser. Vos immeubles et leur contenu sont-ils suffisamment assurés ? »
Le conseil d'administration de la MMQ a récemment procédé à des nominations intérimaires à la suite du retrait de M. Michel Belzil et M. Jean-Noël Ouellet. M. Gérard Marinovich et M. Richard Lehoux ont été respectivement nommés président du conseil et vice-président du conseil.
- **Les Consultants René Gervais Inc.**
On nous soumet leur proposition budgétaire pour la préparation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme de transfert de la taxe d'accise. La firme est disposée à nous offrir deux approches pour la préparation du plan d'intervention, soit l'approche conventionnelle pour les municipalités qui en feront le choix, soit l'approche dite optimale avec une méthodologie plus moderne incorporant un logiciel d'analyse de données.
On nous offre de préparer les évaluations de coût des travaux reliés aux priorités de notre Conseil, c'est-à-dire nos projets que la Municipalité envisagent de faire d'ici trois à cinq ans et on nous offre également de préparer le dit Plan d'intervention, c'est-à-dire l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout, eaux usées et notre voirie locale.
- **L'Impériale**
On nous envoie les fiches signalétiques des produits que nous leur achetons. Les fiches signalétiques visent à fournir aux travailleurs et au personnel d'intervention d'urgence la procédure de manutention des différentes substances que nous manipulons au travail. Ces fiches sont de la première importance en cas de déversement ou d'accident.
- **MRC de Mékinac**
Claude Beaulieu, directeur général, nous remet l'avis public et le règlement numéro 2005-136 concernant la tarification des consultations publiques sur un projet d'élevage à forte charge d'odeur tenues

par la MRC de Mékinac à la demande d'une municipalité de son territoire et concernant la répartition de ces dépenses.

On nous mentionne que s'ils ont un groupe d'au moins 15 personnes, les cours de formation pour les élus peuvent se tenir dans la région. La salle du conseil de la MRC est disponible. Pour connaître les formations et ce qui en découle, consulter le site Internet de la FQM : www.fqm.ca/formation/nouveauxelus/index.asp.

On nous transmet un message de M. Louis Perron, conseiller en sécurité incendie au MSP relativement à une problématique de disponibilité d'opérateur d'autopompes qualifiés, relevée dans certaines municipalités. Si cette situation s'applique chez-nous et que nous aurions du personnel disponible pour suivre un cours intensif de pompier 1 conduisant à la spécialité d'opérateur de pompe et ce à partir de janvier, nous pourrions communiquer dès maintenant avec M. Louis Perron où avec le soussigné à compter du 9 janvier 2006.

- **Notreau**

Le laboratoire Notreau sera en mesure de nous offrir le service d'analyse d'eau potable pour notre réseau d'aqueduc dans les prochains mois. Ils peuvent nous offrir des services en hydrogéologie, conjointement avec Géostar Inc., pour la recherche et le captage des eaux souterraines.

- **Pluritec**

On nous mentionne qu'ils seraient très heureux de pouvoir nous rencontrer afin d'élaborer plus longuement sur ces deux programmes d'aide financière (Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) et le partage de la taxe fédérale d'accise sur l'essence) et voir s'ils pourraient travailler avec nous sur nos différents projets et le développement de notre plan d'intervention, afin que nous puissions profiter pleinement des subventions nouvellement disponibles.

- **Québec Municipal**

Communiqué en date du 22 décembre : « Le gouvernement et l'Union des producteurs agricoles en sont finalement venus à une entente dans le dossier de la fiscalité des exploitations agricoles ».

- **Regroupement des Offices d'habitation du Québec**

Bulletin ROHO-express de novembre 2005. Les sujets traités qui ont pour titre : Mutuelle de prévention : pour en savoir plus !, Résiliation du bail pour violence conjugale ou agression à caractère sexuelle, Le nouveau régime d'assurance parentale, Secourisme en milieu de travail, Financement des services de premier secours et Congés de Noël et du Jour de l'An.

- **Réseau Biblio**

On nous remet la facture de notre contribution annuelle qui s'établit à 4,12 \$ par citoyen. On nous remet également un formulaire personnalisé intitulé Rapport financier et prévisions budgétaires que nous devons compléter et leur retourner avant le 31 mars 2006.

- **RÉSEAU Environnement**

Invitation à participer au prochain colloque régional 2006 qui se déroulera le jeudi 9 février 2006 à Sainte-Foy. La thématique en sera la Gestion des Lixiviats – Problématiques et Approches.

- **SAM**

Bulletin SAM édition du 21 décembre 2005 qui nous donne le calendrier des activités pour le programme de formation hiver 2006 pour les officiers municipaux et les employés de voirie ainsi que divers sujets.

- **SAMBBA**

Une rencontre aura lieu le 30 janvier 2006. Le but de cette rencontre est de faire le point sur la situation de l'organisme et de l'élaboration du processus de concertation concernant le Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Batiscan.

- **Sécurité publique**

On nous demande de rappeler aux citoyens que les décorations de Noël comportent leur lot de risques d'incendie et qu'il faut être vigilant en cette période du temps des fêtes.

- **Société d'habitation**

René Sauvageau, conseiller en gestion, nous remet un document détaillé relatif à l'approbation du budget de l'Office municipal d'habitation de Ste-Thècle.

- **SPBM**

Bulletin d'informations des producteurs de bois de la Mauricie du mois décembre 2005 intitulé *Forêts Nouvelles*.

- **Tennis Québec**

Le programme d'initiation Tennis Plus Banque Nationale avec Wilson sera déployé aux quatre coins de la province et c'est avec grand plaisir qu'ils nous contactent afin de les assurer que nous y participons l'été prochain.

- **Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLS)**

On nous transmet un exemplaire du « Cahier du membre, 2005 » afin de nous informer des actions réalisées par l'URLS.

Bulletin *Le Mensuel* édition décembre 2005.

On nous remet le dépliant concernant Les Jeux du Québec Mauricie qui nous mentionne les différentes disciplines avec l'endroit et la date que celles-ci auront lieu.

Rés. 2006-01-004 : Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2005.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-005 : Approbation des comptes

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement des comptes figurant sur les deux listes présentées au conseil, dépenses incompressibles et autres dépenses effectuées jusqu'au 31 décembre 2005, représentant une somme totale de 151 693.29 \$.

État des revenus et des dépenses

Un état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2005 est remis à chacun des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-006 : Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2006/résolution autorisant le directeur général/secrétaire-trésorier à effectuer le paiement

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le secrétaire-trésorier à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat suivant:

Je soussigné, Louis Paillé, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés par le conseil à la session extraordinaire et ajournée du 19 décembre 2005:

Rémunération des élus

Salaire des employés: permanents et temporaires

Contributions de l'employeur

Service de la dette et frais de financement

Licences et permis pour véhicules

Les contrats: ordures, récupération, déneigement

Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone, etc.

Louis Paillé

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-007 : Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-008 : Adoption du règlement numéro 231-2006 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 20065 et les conditions de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté son budget pour l'année 2006 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 19 décembre 2005;

À ces causes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 ANNÉE FISCALE

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2006.

ARTICLE 3 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une taxe foncière générale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,800 \$/100,00\$ d'évaluation.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,19 \$/100,00 \$ d'évaluation pour la sécurité publique.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,140 \$/100,00 \$ d'évaluation pour la réforme Ryan (voirie).

ARTICLE 4 DÉCHETS

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

70,00 \$ par logement;

70,00 \$ par chalet;

60,00 \$ par commerce catégorie no 1;

90,00 \$ par commerce catégorie no 2;

130,00 \$ par commerce catégorie no 3.

ARTICLE 5 COLLECTE SÉLECTIVE

Aux fins de financer le service de collecte sélective des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial ou industriel imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

32,00 \$ par logement;

32,00 \$ par commerce.

ARTICLE 6 AQUEDUC

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Les taux applicables aux règlements d'emprunt énumérés ci-après, tels qu'établis par ces règlements, sont les suivants :

Règlement numéro 207-2003 décrétant des travaux de réfection du réservoir d'eau potable ainsi qu'un emprunt de 176 491 \$:

Règlement numéro 21-91 décrétant la construction d'un réservoir d'eau potable, d'une conduite d'amenée, d'une station de pompage et réfection de voirie ainsi qu'un emprunt de 1 046 000 \$:

	<u>Service</u>	<u>Règl.</u> 207-03	<u>Règl.</u> 21-91
Résidence et logement	50,00 \$	23,00 \$	88,00 \$
Ferme:	108,70 \$	50,00 \$	191,31 \$
Garage commercial:	37,20 \$	17,11 \$	65,47 \$
Bureau d'affaire professionnel	24,46 \$	11,25 \$	43,04 \$
Chalet (saison estivale)	25,00 \$	11,50 \$	44,00 \$

	<u>Service</u>	<u>Règl.</u> 207-03	<u>Règl.</u> 21-91
Salon funéraire	30,10 \$	13,85 \$	52,98 \$
Hôtel	108,70 \$	50,00 \$	191,31 \$
Restaurant	54,36 \$	25,12 \$	95,67 \$
Salon de coiffure et d'esthétique	54,36 \$	25,12 \$	95,67 \$
Boulangerie	54,36 \$	25,12 \$	95,67 \$
Atelier de couture	32,96 \$	15,16 \$	58,00 \$
Magasin, dépanneur	24,46 \$	11,25 \$	43,04 \$
Épicerie	65,20 \$	29,99 \$	114,75 \$
Caisse ou Banque	35,82 \$	16,48 \$	63,05 \$
Industrie du bois (Groleau Inc)	143,76 \$	66,13 \$	
(Pierre Naud Inc)	67,06 \$	30,85 \$	118,02 \$
Roulotte à patate frite	22,30 \$	10,26 \$	39,25 \$

Aucun montant ne sera chargé à ceux qui auront payé comptant leur quote-part totale se rapportant au règlement 21-91.

ARTICLE 7 ÉGOUT

Aux fins de financer le service d'égout, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

76,00 \$ par logement, commerce et industrie.

ARTICLE 8 VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Aux fins de financer le service de vidange des fosses septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble non desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Fosse septique de 880 gallons ou moins	98 \$ / fosse
Pour chaque gallon excédant les premiers 880 gallons excédentaire par fosse	0.09 \$ / gallon
Tarif fixe applicable lors d'une visite à une installation constituée d'une fosse septique ou d'une fosse de rétention sans qu'il y ait vidange de ladite fosse	85 \$ / visite
Tarif fixe applicable lors d'une vidange hors saison ou d'une vidange qui constitue une demande en urgence qui se révèle non justifiée	52 \$ / visite

Lors d'une vidange de fosse septique dont l'accès est difficile pour un camion de vidanges conventionnel, le tarif prévu par règlement est substitué par le coût réel de la dépense assumée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour effectuer ladite vidange.

ARTICLE 9 ENTRETIEN D'HIVER DU CHEMIN JOSEPH ST-AMANT

Aux fins de financer le service d'entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, industriel, chalet et terrain vacant imposable situé sur le territoire desservi (usager du chemin) par le chemin Joseph St-Amant dans la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

200,00 \$ par logement; commerce, industrie, chalet et terrain vacant.

ARTICLE 10 NOMBRE ET DATES DES VERSEMENTS

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en trois versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 \$.

La date ultime où peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le quatre-vingt-dixième (90) jour où peut être fait le versement précédent.

Pour les suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation, peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 500,00 \$. La date ultime où peut être fait le premier versement de tout suppléments des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le trentième (30) jour où peut être fait le versement précédent.

ARTICLE 11 PAIEMENT EXIGIBLE

Les versements doivent être faits selon les échéances prescrites. Le solde devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance. L'intérêt et la pénalité fixés dans les articles 13 et 14 s'appliquent alors à ce solde.

ARTICLE 12 AUTRES PRESCRIPTIONS

Les prescriptions des articles 10 et 11 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité.

ARTICLE 13 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 14 PÉNALITÉ SUR LES TAXES IMPAYÉES

En plus des intérêts prévus à l'article 13, une pénalité de 5% l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.

ARTICLE 15 FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration de 20,00 \$ sont exigés de tout tireur de chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

ARTICLE 16 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Secrétaire-trésorier

Maire

ADOPTÉS UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-009 : ADMQ/Cotisation annuelle

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paie à l'Association des directeurs municipaux du Québec la cotisation 2006 pour le directeur général et la directrice générale adjointe au montant de 295 \$ pour la première personne et 245 \$ pour la deuxième personne, taxes en sus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-010 : ADMQ/Formation gestion du greffe et gestion administrative

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle envoie ses employés aux formations suivantes: Louis Paillé pour la gestion du greffe le 25 janvier 2006 et Christine Lapointe pour la gestion administrative le 26 janvier 2006. Les frais de déplacement et de repas seront remboursés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-011 : Location d'un tracteur

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire louer un tracteur pour effectuer le déneigement des trottoirs durant l'hiver et tondre la pelouse durant l'été;

CONSIDÉRANT les offres reçues pour la location d'un tel équipement de :

1) Hertz Location d'équipement Ville D'Anjou	Francis Benoit Bobcat 553 (46" de large) Avec lame de 60"	Location pour 28 jours	1 500.00\$
2) Le groupe Lafrenière tracteurs Ste-Anne-de-la-Pérade	Tommy Côté Kubota BX 2230HSD (22HP) Avec lame 60", chargeur 48", souffleur 50", cabine Curtis et sableuse 350 litres	Achat	29 725.00\$
	(Comptant 3000 \$) Location 1 an au mois (résiduel 17 835.00\$)		805.43\$
	(Comptant 3000 \$) Location 3 ans au mois (résiduel 13 376.00\$)		472.30\$
	(Comptant 3000 \$) Location 5 ans au mois (résiduel 7 431.00\$)		422.88\$
	N.B.:La tondeuse de 60 pouces n'est pas incluse. Son prix est de		2 900.00\$

3) Trudel & Piché St-Narcisse	Normand Roux New Holland tc 26 DA (26HP) Avec lame 60", chargeur 54", souffleur 63" Cabine et sableuse 150 litres	Achat	30 718.00\$
	Location 3 ans au mois (résiduel 16 464.00)		519.10\$
	Location 4 ans au mois (résiduel 14 616.00)		450.94\$
	Location 5 ans au mois (résiduel 13 171.00)		412.51\$
	N.B. : La tondeuse de 60 pouces n'est pas incluse. Son prix est de		2 800.00 \$
4) Agritex Cap-de-la-Madeleine	Jean Duval John Deere 2305 (24HP) Avec lame 54", chargeur 53", souffleur 47" Cabine Curtis, sableuse 0.4v3 et tondeuse 62"	Achat	30 500.00\$
	Location 3 ans au mois (résiduel 13 500.00)		653.73\$
	Location 5 ans au mois (résiduel 7 832.86)		473.35\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- a) loue de Agritex un tracteur neuf de marque John Deere 2305, une lame, un chargeur, une cabine Curtis, une sableuse, une tondeuse un souffleur avec un cylindre sur le clapet et un set de pneus supplémentaires pour une durée de 36 mois au montant de 653.73 \$ par mois, plus taxes.
- b) autorise le maire à signer les documents relatifs à cette location.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-012 : M.R.C. de Mékinac/Désignation du responsable de la gestion des cours d'eau

CONSIDÉRANT la résolution 02-12-224 de la M.R.C. de Mékinac concernant la désignation des personnes responsables de la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de Mékinac a désigné, toutes les personnes qui exercent actuellement les fonctions d'inspecteur municipal, agraire ou en bâtiment en vertu du Code municipal du Québec dans chacune des municipalités locales de son territoire, pour qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la loi sur les compétences municipales ainsi que le coordonnateur régional et aménagiste adjoint de la M.R.C.;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. de Mékinac demande aux municipalités locales de son territoire de confirmer par résolution qu'elles acceptent de fournir les services de leurs employés, à compter du 1er janvier 2006, aux mêmes conditions que celles prévues actuellement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- confirme qu'elle accepte de fournir les services de ses employés, à compter du 1er janvier 2006, aux mêmes conditions que celles prévues actuellement pour la gestion des cours d'eau de sa municipalité.
- autorise le maire et le directeur général à signer au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle l'entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales avec la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-013 : Nomination d'une personne désignée pour régler les mésententes

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle désigne Jean-Yves Piché comme personne désignée pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 35 de la loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-014 : École secondaire Paul-Le Jeune/Demande de commandite pour l'album souvenir

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de participer à une publicité dans l'album des finissants 2005-2006 de l'École secondaire Paul-Le Jeune, pour un quart de page, moyennant une somme de quarante-cinq dollars (45,00\$) :

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-015 : Demandes d'aide financière : Club de ski de fond *Le Geai bleu*

CONSIDÉRANT que le club de ski de fond sollicite une aide financière pour poursuivre leurs activités;
CONSIDÉRANT que suite à une décision de la Commission Municipale, le club de ski de fond *Le Geai Bleu* doit payer des taxes municipales et scolaires à compter du 1er janvier 2004;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de mille deux cent dollars (3 181.80 \$) au Club de ski de fond *Le Geai Bleu Inc.* pour l'année 2006.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-016 : Demande d'aide financière/Centraide Mauricie

CONSIDÉRANT que Centraide Maurice sollicite des dons auprès de toute la population de Sainte-Thècle;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière à Centraide Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Pierre Fiset/Offre d'achat de 2 échelles

Au printemps, le conseil établira une procédure pour vendre le matériel dont la municipalité n'a plus besoin, (vente de garage, vente par soumission ou au enchère).

Rés. 2006-01-017 : Panneaux promotionnels - Téléthon Opération Enfant Soleil

CONSIDÉRANT le projet soumis par le Monsieur Yves Lévesque, maire de Trois-Rivières, de collaborer avec l'organisme Opération Enfant Soleil ;
CONSIDÉRANT que le comité organisateur désire augmenter le rayonnement du prochain téléthon d'Opération Enfant Soleil prévu pour les 3 et 4 juin 2006 ;
CONSIDÉRANT que pour susciter une plus grande écoute du téléthon, le comité nous demande d'installer des panneaux publicitaires temporaires à des endroits stratégiques de notre municipalité ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande au comité d'Opération Enfant Soleil de nous fournir deux (2) panneaux publicitaires pour leur téléthon et la municipalité en fera l'installation aux endroits stratégiques de sa localité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés 2006-01-018 : Ascenseur ThyssenKrupp / tarif pour entretien du monte personne

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- accepte l'option 1 de Ascenseur ThyssenKrupp au tarif de 190.00 \$ par mois pour l'entretien du monte personne de l'hôtel de Ville pour l'année 2006.
- autorise le directeur général à signer le contrat d'entretien du monte personne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-019 : Nomination de représentants au comité provisoire de la relance économique

CONSIDÉRANT les pertes d'emploi dans la municipalité de Sainte-Thècle;
CONSIDÉRANT qu'un comité provisoire de relance économique sera formé pour faire la recherche d'emploi et/ou d'entreprise;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil nomme Jacques Tessier et Alain Vallée comme représentants municipaux sur le comité provisoire de relance économique et réserve un montant maximal de 1 000 \$ pour rembourser les frais de déplacement et de repas des représentants municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-020 : Commandite pour chandail (Éric Bédard Turin 2006)

CONSIDÉRANT qu'Éric Bédard participera aux jeux olympiques de Turin en février 2006 comme patineur de vitesse;
CONSIDÉRANT qu'Éric Bédard en sera à sa troisième participation aux jeux olympiques ;
CONSIDÉRANT que Sébastien Brière veut faire un chandail souvenir commémorant les faits saillants de la carrière d'Éric Bédard ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de commanditer le chandail souvenir d'Éric Bédard pour un montant de 500.00\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-021 : Chevalier de Colomb / demande la gratuité de la Salle Aubin

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas la gratuité de la Salle Aubin au Chevalier de Colomb de Sainte-Thècle ; mais donne une aide financière de 100.00 \$ pour leur activité traditionnelle fondu chinoise du 11 février 2006.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2006-01-022 : Augmentation de la marge de crédit à la Caisse Populaire de Sainte-Thècle/Saint-Adelphe

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- demande à la Caisse Populaire Sainte-Thècle/Saint-Adelphe d'augmenter la marge de crédit de la municipalité de Sainte-Thècle à 200 000.00 \$.
- autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Renald St-Amand demande des informations sur l'herbe à poux, le dossier des noms de rues et sur l'achat d'un tracteur pour déneiger les trottoirs.

Claudette Piché demande si la municipalité peut envoyer la neige sur les terrains privés.

Réjean Moreau demande que la limite de vitesse des VTT soit réduite dans le village.

Le conseil améliorera l'emplacement de vidange des roulottes du parc Bédard au printemps.

Le conseil examinera la possibilité de modifier son règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux à l'automne.

Un bulletin municipal sera envoyé bientôt aux contribuables de Sainte-Thècle. Divers sujets y seront traités comme le sentier de VTT, le dépôt pour les fiches d'égout au Gaz bar Esso, etc.

Rés. 2006-01-023 : Levée de la séance

A 20 h44 minutes, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Daniel Allard et résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Secrétaire-trésorier

Maire